

Propositions tarifaires 2023 - Occupation du domaine public

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le



ID : 037-213700032-20221221-22_294-DE

Page 1

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS	OBSERVATIONS
		2023	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²
TARIFS MARCHES NON ABONNES			
<u>VENDREDI ET DIMANCHE</u>			
Toutes denrées ou produits manufacturés	ML / J	2,50 €	
<u>ELECTRICITE</u>			
Branchement électrique par matinée 16 A	1/2 jour	7,60 €	
TARIFS MARCHES ABONNES			
<u>VENDREDI et DIMANCHE</u>			
Toutes denrées ou produits manufacturés	ML / J	1,51 €	
<u>ELECTRICITE</u>			
Forfait branchement électrique annuel pour une matinée par semaine	16A Tri	252,00 € 348,00 €	

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS 2023	OBSERVATIONS
			Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²
MARCHES EXCEPTIONNELS			
Foire de Journée Tous produits	ML / J	4,60 €	
Touraine Primeur Extérieur (sans stand)	ML / J	18,00 €	
Marché de Noël - 3 jours Intérieur ou sous stand	les 3 ML	158,00 €	
Sans stand	les 3 ML	113,00 €	
BROCANTES ET ASSIMILES			
Brocante mensuelle	ML / J	5,10 €	
Brocantes par convention et déballage des commerçants sédentaires	ML / J	1,94 €	
Brocantes par convention en dehors du secteur sauvegardé	ML / J	0,56 €	
OCCUPATIONS DIVERSES			
Toutes fêtes (fleurs et autres)	m ² / J	3,00 €	
Branchement électrique	U / J	10,00 €	
Réservation du domaine public	m ² / J	0,57 €	
Vente avec véhicule aménagé et autre occupation du domaine public	m ² / J	1,60 €	

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS 2023	OBSERVATIONS
			Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²
FETES FORAINES			
Automne Hiver			
Pour la durée de la fête			
Banquistes, tournants, attractions	le M2	1,80 €	
Métiers de plus de 100 M2	le M2	1,08 €	
Toute caravane	L'une	13,75 €	
FETES FORAINES			
Printemps Eté			
Pour la durée de la fête			
Boutiques ou entre-sorts sur 3m de profondeur	le ML	7,65 €	
Grands manéges les premiers 150 m2	le M2	1,42 €	
Grands manéges pour tout M2 au-delà de 150 m2	le M2	0,70 €	
Caravane de moins de 20 m2	unité	20,00 €	
Caravane de plus de 20 m2	unité	25,50 €	
Branchement eau	unité	8,80 €	
VILLE MORTE			
Banquistes, tournants, attractions en dehors des fêtes foraines	m ² / J	0,32 €	
CHAPITEAUX			
Petits Cirques (- de 500 places)	par jour	132,00 €	
Grands cirques (+ de 500 places)	par jour	330,00 €	

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS	OBSERVATIONS
		2023	<p align="center">Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M² sera comptée pour 1 M²</p>
TERRASSES			
1ère zone - par an	le M2	66,00 €	La zone 1 comprend les rues suivantes :
1ère zone - par mois	le M2	17,00 €	Rue François 1er, place Michel Debré et rue Victor Hugo partie pavée, Montée
2ème zone - par an	le M2	37,00 €	Emir Abd El Kader, Rue Nationale jusqu'à la rue J-J Rousseau (partie pavée),
2ème zone - par mois	le M2	10,00 €	Place Henri d'Orléans, Placette Saint Florentin, Quai du Gal de Gaulle de la place
3ème zone - par an	le M2	29,50 €	Henri d'Orléans à la rue J-J Rousseau (partie pavée) et le quai François Tissard.
3ème zone - par mois	le M2	8,40 €	
4ème zone - par an	le M2	22,50 €	La zone 2 comprend les rues suivantes :
4ème zone - par mois	le M2	6,30 €	Rue Nationale de la rue J-J Rousseau à la rue Voltaire, quai du Gal de Gaulle de rue J-J
EXTENSIONS DE TERRASSES du 07/04/2023 au 05/11/2023			
1ère zone - pour la période	le M2	39,00 €	Rousseau à rue de la Paix, rue J-J Rousseau, rue d'Orange, rue Malebranche, rue
2ème zone - pour la période	le M2	21,50 €	Cornaille, rue Voltaire, rue et place Chaptal, allée du Sergent Turpin, rue de Verdun, quai
3ème zone - pour la période	le M2	17,50 €	Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue François 1er à la rue Louis XII, rue
4ème zone - pour la période	le M2	13,30 €	Mirabeau, rue de la Tour, rue V. Hugo (partie non pavée) jusqu'aux n°7 et 42.
ETALAGES			
1ère zone - par an	le M2	38,00 €	La zone 3 comprend les rues suivantes :
1ère zone - par mois	le M2	9,40 €	Rue Nationale de la rue Voltaire à l'avenue des Martyrs de la résistance, quai du Gal de
2ème zone - par an	le M2	29,70 €	Gaulle de la rue de la Paix à la rue Paul-Louis Courier, place Saint-Denis, rues de la Paix,
2ème zone - par mois	le M2	7,40 €	Descartes, Montebello, Manuel, rue Bretonneau jusqu'au n°7, rue Saint-Denis jusqu'au
3ème zone - par an	le M2	24,50 €	n°7, avenue des Martyrs de la Résistance, quai des Marais, rue Gal Foy, rue Racine, rue
3ème zone - par mois	le M2	6,40 €	Rabelais, rue Joyeuse, place Richelieu, mail Saint-Thomas, Quai Charles Guinot et rue de
4ème zone - par an	le M2	17,50 €	la Concorde de la rue Louis XII à la rue Louis XI, rue V. Hugo (partie non pavée) des n°9 et
4ème zone - par mois	le M2	4,80 €	44 à l'imp. du Moulin.
			La zone 4 comprend toute la ville sauf les secteurs définis en zones 1, 2 et 3

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS 2023	OBSERVATIONS	
CHEVALETS ET PORTE-MENUS			Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M² sera comptée pour 1 M²	
<u>Porte-menu et panneau Presse</u>				
> Devant l'établissement				
Zone 1 - par an	l'un	235,00 €	La zone 1 comprend les rues suivantes : Rue François 1er, place Michel Debré et rue Victor Hugo partie pavée, Montée Emir Abd El Kader, Rue Nationale jusqu'à la rue J-J Rousseau (partie pavée), Place Henri d'Orléans, Placette Saint Florentin, Quai du Gal de Gaulle de la place Henri d'Orléans à la rue J-J Rousseau (partie pavée) et le quai François Tissard.	
Zone 1 - par mois	l'un	59,00 €		
Zone 2 - par an	l'un	195,00 €		
Zone 2 - par mois	l'un	57,00 €		
Zone 3 - par an	l'un	130,00 €		
Zone 3 - par mois	l'un	35,00 €		
Zone 4 - par an	l'un	107,00 €		
Zone 4 - par mois	l'un	30,00 €		
<u>Panneau et chevalet d'information</u>				La zone 2 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue J-J Rousseau à la rue Voltaire, quai du Gal de Gaulle de rue J-J Rousseau à rue de la Paix, rue J-J Rousseau, rue d'Orange, rue Malebranche, rue Corneille, rue Voltaire, rue et place Chaptal, allée du Sergent Turpin, rue de Verdun, quai Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue François 1er à la rue Louis XII, rue
> Devant l'établissement				
Zone 1 - par an	l'un	235,00 €		
Zone 1 - par mois	l'un	59,00 €		
Zone 2 - par an	l'un	195,00 €		
Zone 2 - par mois	l'un	57,00 €		
Zone 3 - par an	l'un	139,00 €		
Zone 3 - par mois	l'un	40,50 €		
Zone 4 - par an	l'un	121,00 €		
Zone 4 - par mois	l'un	34,50 €		
<u>Panneau et chevalet d'information</u>			La zone 3 comprend les rues suivantes : Rue Nationale de la rue Voltaire à l'avenue des Martyrs de la résistance, quai du Gal de Gaulle de la rue de la Paix à la rue Paul-Louis Courier, place Saint-Denis, rues de la Paix, Descartes, Montebello, Manuel, rue Bretonneau jusqu'au n°7, rue Saint-Denis jusqu'au n°7, avenue des Martyrs de la Résistance, quai des Marais, rue Gal Foy, rue Racine, rue Rabelais, rue Joyeuse, place Richelieu, mail Saint-Thomas, Quai Charles Guinot et rue de la Concorde de la rue Louis XII à la rue Louis XI, rue V. Hugo (partie non pavée) des n°9 et 44 à l'imp. du Moulin.	
> Eloigné de l'établissement				
Zone 1 - par an	l'un	295,00 €		
Zone 1 - par mois	l'un	79,00 €		
Zone 2 - par an	l'un	264,00 €		
Zone 2 - par mois	l'un	74,00 €		
Zone 3 - par an	l'un	207,00 €		
Zone 3 - par mois	l'un	57,00 €		
Zone 4 - par an	l'un	190,00 €		
Zone 4 - par mois	l'un	48,00 €		
				La zone 4 comprend toute la ville sauf les secteurs définis en zones 1, 2 et 3

NATURE DE L'OCCUPATION	SURF	TARIFS	OBSERVATIONS
		2023	Toute fraction de ML sera comptée pour 1 ML Toute fraction de M ² sera comptée pour 1 M ²
DISTRIBUTEURS DE JOURNAUX ET REVUES			
1ère zone - par an	l'un	66,00 €	
1ère zone - par mois	l'un	18,50 €	
2ème zone - par an	l'un	56,00 €	
2ème zone - par mois	l'un	15,50 €	
3ème zone - par an	l'un	46,00 €	
3ème zone - par mois	l'un	12,50 €	
4ème zone - par an	l'un	36,00 €	
4ème zone - par mois	l'un	9,50 €	
PARAVENTS SERVANT A DELIMITER (Sauf BACS A FLEURS)			
Le ML par an	le ML	5,40 €	
CHANTIERS ET TRAVAUX			
Terrain clos au moyen de palissades, baraques de chantier et échafaudages	M2 / J	0,69 €	
Dépôts de matériaux, véhicules de chantiers et bennes à décombres	M2 / J M2 / mois	0,69 € 13,30 €	Le tarif chantier n'est pas applicable :
Arrêté de détournement de circulation	U	41,00 €	. Aux déménagements des particuliers . Aux concessionnaires et exploitants de réseaux
Perception minimum des droits	U	14,30 €	Si le montant des droits d'occupation est inférieur à 14,30 euros le montant de perception minimum sera appliqué
TAXIS			
Emplacement à l'année, par carte	U / A	150,00 €	
OBSERVATIONS GENERALES :			
Pour application des droits à la semaine, au mois ou à l'année, la semaine partira du lundi, le mois du 1er de chaque mois et l'année du 1er janvier de chaque année.			